

ter les licences d'hôtel dans une proportion injuste.

Mieux informé par la délégation, le gouvernement a modifié son projet de loi et il en est résulté une législation acceptable par les intéressés.

Il proteste énergiquement contre le dénigrement des hommes honnêtes et respectables, détenteurs aujourd'hui de licences d'hôtel à Montréal.

Ils sont, dit-il, une classe respectable de citoyens et nous ne cesserons nos efforts que lorsque nous aurons atteint cette reconnaissance de l'honorabilité de notre profession que l'on accorde volontiers en France et en Angleterre.

Dans ce dernier pays, il y a une école pour les débitants de vins et liqueurs, la plus importante au monde.

Le roi Édouard VII en est le président, comme il est le patron de nombre d'autres institutions fondées par les débitants de liqueurs. Pourquoi au Canada serait-il permis de décrier un commerce honoré par le Roi.

M. Wilson rappelle que depuis 20 ans, la classe des détenteurs de licences s'est améliorée de mille pour cent.

Il demande au commerce de gros de coopérer dans la tâche de l'améliorer encore si possible.

M. Wilson félicite vivement les délégués d'avoir pu dissuader l'hon. M. McCorkill de suivre sa première idée d'augmenter considérablement le taux des licences.

M. Wilson fait un éloge de la haute intelligence et de l'impartialité du Trésorier Provincial car la loi actuelle n'a été formulée qu'après que tous les intérêts en cause eurent été consultés. Le résultat est qu'il existe maintenant une loi acceptable, bien que, selon lui, les licenciés soient encore trop lourdement taxés.

En terminant, M. Wilson félicite M. Weldon, pour la belle organisation du dîner qu'on vient de lui offrir.

Ce dernier ne s'adresse pas seulement à lui, mais aussi à l'association dont il a l'honneur d'être le président et il remercie tous ceux qui sont venus lui donner un si beau témoignage de franche amitié.

M. J. H. Bergeron député de Beauharis répond ensuite à la santé du Parlement Fédéral et M. l'échevin Robillard à celle du Conseil Municipal de Montréal.

Le comité du banquet était composé comme suit: M. W. S. Weldon, président; MM. F. Bouillon, F. J. Truatsch, Wm Kearney, S. Arbour, F. Charlebois, F. J. Gallagher, G. W. Guile, Jos. Béliveau, J. A. Tanguay, V. Lemay, N. Gravel, Geo. E. Fuller, V. R. Barnfield, A. J. Higgins, J. H. Phillips, Geo. Carslake, Ed. Askew, Geo. O'Neil et N. D. Raymond, secrétaire-trésorier.

LES TIMBRES DE COMMERCE

A quand leur fin?

A une question posée par M. Léonard à la Chambre des Communes, le Premier Ministre a répondu que le Gouvernement a connaissance que plusieurs chambres de commerce de différentes parties du pays ont adopté des résolutions demandant l'abolition des timbres de commerce. Le Gouvernement, a ajouté le Premier Ministre, a reçu les délégations tant de ceux qui sont opposés que de ceux qui sont favorables à l'usage des timbres de commerce et il leur a promis qu'il étudierait la question. Le Gouvernement sait que les timbres de commerce sont considérés dans certains quartiers comme une lourde taxe sur le commerce du pays. Des conférences ont eu lieu avec les avocats des compagnies de timbres de commerce. Il n'est pas à la connaissance du gouvernement que le Ministre de la Justice et l'Orateur du Sénat soient les avocats de la Traders' Advertising Company. Il est à sa connaissance que la société dont fait partie le Ministre de la Justice et celle à laquelle l'Orateur du Sénat est associé ont représenté la compagnie dans certaines causes devant les tribunaux.

Des déclarations qui précèdent il est difficile de tirer une conclusion relativement au sort réservé aux compagnies de timbres de commerce, ni même de savoir si, pendant la session actuelle, le gouvernement prendra une attitude tranchée relativement à cette question des timbres de commerce.

La vague de la réponse du Premier Ministre ne saurait satisfaire le commerce de détail qui attend sa délivrance. Il avait cru la tenir du gouvernement provincial mais les tribunaux ayant jugé que, seul, le Parlement fédéral pouvait légiférer en cette matière, le commerce attend de ce dernier qu'il fasse ce qu'avait fait le Parlement de Québec.

Il est nécessaire que le gouvernement fédéral agisse et agisse promptement; le commerce ne peut rester plus longtemps dans l'incertitude relativement à l'exploitation des timbres de commerce et il compte en être débarrassé à bref délai.

Ce ne sera que justice.

Les thés de la nouvelle récolte ont fait leur apparition sur notre marché. La maison E. D. Marceau, qui s'est créé une réputation des plus enviées dans le commerce des thés, offre actuellement le choix des plus beaux thés de mai du Japon, de la marque "Condor" si appréciée des connaisseurs. Ses thés noirs de Ceylan "Meddekande" qui ne le cèdent en rien aux autres thés de même provenance sont, aux prix offerts, une tentation pour les acheteurs.

Les marchands pourront juger de la qualité des thés en demandant des échantillons d'après l'invitation que leur en fait M. E. D. Marceau dans son annonce d'autre part.

FEDERATION DES COMMERCANTS-DETAILLEURS DE LA CITE DE MONTREAL

Une assemblée spéciale de la Fédération a eu lieu le 6 juin dans les salles de l'Union Commerciale sous la présidence de M. J. O. Gareau; assistaient également à la séance MM. J. G. Watson, l'échevin N. Lapointe, A. S. Lavallée, Jean Lamoureux, P. Daoust, J. A. Beaudry, J. A. Maynard, W. U. Boivin, O. L. L. mire, A. Giroux, A. Rouleau, G. David, P. Bruneau et le représentant du "Prix Courant".

Après l'expédition des affaires de routine il a surtout été question des mesures à prendre pour que le Gouvernement Fédéral fixe une date prochaine pour la discussion de la question des Timbres de Commerce.

Divers moyens ayant été suggérés et adoptés, l'assemblée s'ajourne au 14 juin.

JUBILE DE DIAMANT

La New York Life Insurance Co. a maintenant 60 ans d'existence. A l'occasion de son Jubilé de Diamant, elle a ouvert un concours à ses agents du monde entier. Ce concours a duré trois mois, du 1er janvier au 31 mars 1905. Les vainqueurs qui ont obtenu dans leur classe respective la plus forte somme d'affaires nouvelles payées au 1er mai se sont réunis à New York, il y a quelques jours, et y ont été l'objet d'attentions spéciales de la Compagnie.

Il nous fait plaisir de dire que la branche de Montréal compte au nombre des agences qui ont remporté la palme. Nous félicitons le vainqueur Montréalais, M. F. Valentine, que nos lecteurs connaissent au moins de nom, grâce à sa précieuse collaboration à différentes reprises dans nos colonnes d'assurance.

Vendez-vous autant de café que vous pourriez en vendre? Nous posons cette question aux épiciers et aux marchands de la campagne qui ne se sont pas encore posé cette question à eux-mêmes.

S'ils se donnent la peine de réfléchir à cette demande et que la réponse soit négative, il est à peu près certain qu'ils ne tiennent pas en magasin ou qu'ils ne font pas suffisamment connaître à leur clientèle qu'ils tiennent en magasin le "Café de Madame Huot".

C'est le café par excellence des gourmets, le café qui plaît aux palais les plus délicats et les plus difficiles. C'est le café qui se vend. Si vous voulez augmenter vos ventes de café, ayez le "Café de Madame Huot" et faites-le savoir à vos clients.

MM. L. Chaput, Fils et Cie ont cette semaine trois lignes de thé japonais de la nouvelle récolte [1905] à la marque fameuse "Owl Chop". La qualité des thés nouvellement arrivés peut avec avantage supporter la comparaison avec celle des récoltes précédentes et les prix sont raisonnables.

Nous conseillons aux acheteurs de demander à MM. L. Chaput, Fils et Cie des échantillons de ces thés.